Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Recu en préfecture le 06/03/2024

Publié le 07/03/2024

ID: 007-200039808-20240227-2024_02_005-DE

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 février 2024

Convocation du 20 février 2024

N° 2024_02_005

Objet: Ressources Humaines - Création d'un poste d'Auxiliaire de Puériculture Territoriale

Le 27 février 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à LANAS salle polyvalente Papillon, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents: Luc PICHON, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Maurice CHARBONNIER, Sylvie CHEYREZY, Bernard CONSTANT, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Agnès SOPRANI en remplacement de Jean-Claude DELON

Absents excusés: Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Claude BENAHMED, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER, René UGHETTO

Pouvoirs: Claude AGERON à Luc PICHON, Claude BENAHMED à Guy MASSOT, Jocelyne CHARRON à Sylvie EBERLAND, Guy CLEMENT à Simone MESSAOUDI, Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Maryse RABIER à Nathalie VOLLE

Secrétaire de Séance : Jean-Claude BACCONNIER

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 26

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 32

Vote contre: abstention: pour: 32

Nadège ISSARTEL, vice-présidente chargée des ressources humaines rappelle qu'il y a nécessité de créer un poste d'auxiliaire de puériculture territoriale, à temps complet, à partir du 1^{er} mars 2024.

Le conseil communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de créer un poste d'auxiliaire de puériculture territoriale à temps complet à compter du 1^{er} mars 2024.

Acte la modification du RIFSEEP

Envoyé en préfecture le 06/03/2024

Reçu en préfecture le 06/03/2024

Publié le 07/03/2024

ID: 007-200039808-20240227-2024_02_005-DE

Dit que le poste peut être pourvu par des contractuels si nécessaire,

Charge le Président de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des plafonds déterminés et éventuellement des critères d'attributions retenus.

Le Président

Luc PICHON

Le Secrétaire de séance

Jean-Claude BACCONNIER

